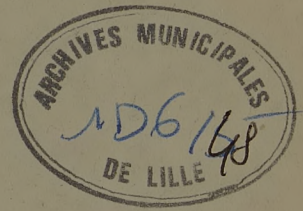
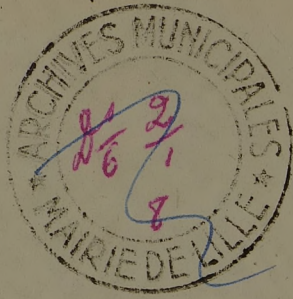


1D6148

Procès Verbaux



Comité de la Caisse des Ecoles

1^{er} mandat Salengro 1925 / 1929

dm. Mun. ratifie les propositions du Comité de la Caisse des Ecoles. Elle
toute fois connaitre si les indemnités de 300 et de 200 frs que le Comité
propose d'allouer respectivement à M. Larmignat et à M. Minet ont pour but de rémunérer
des services rendus dans le passé, ces indemnités ne devant pas, à son avis, se cumuler avec d'autres indemnités proposées en faveur de ces deux fonctionnaires.
L'Adm. Mun. décide qu'il sera envoyé, par le Comité de la Caisse des Ecoles, deux cents
enfants à Wormhout et à Guédecote et que d'autre part le Comité de la Caisse des
Ecoles devra se charger du fonctionnement de la Colonie de Marquette qui recevra
des enfants du 1er degré de la Colonie de Wormhout, sous la présidence
de M. Ragheboom, Président.
jusqu'au 15 Septembre. La dépense supplémentaire qui pourra résulter de l'envoi
de ces enfants dans ces colonies sera l'objet d'un crédit supplémentaire.
LE 19.4.26
M. PLANQUE.

Caisse des Ecoles

Réunion du 10 Avril 1926

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence
de M. Ragheboom, Président.
Sont présents : M. M. Ragheboom, Larmignat, Badart,
Duvillier, Mourmant, Minet, Bataille, Cliquennois, Dujardin,
Delory, Deroy, Lemaire, Willay, Aldebert, Verbecque .

M. le Président, en ouvrant la séance, adresse les condoléances du Comité à la famille de M. Cavro, récemment décédé. M. Aldebert, Vice-Président, a d'ailleurs rappelé sur sa tombe les qualités du regretté défunt et les services qu'il a rendus à la Caisse des Ecoles .

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations .

Augmentation du prix des repas .- La Commission des Finances, après examen du prix de revient des repas servis dans les cantines, propose de fixer comme suit les tarifs à appliquer dès la rentrée de Pâques :

Cantines primaires : 0.75
Cantines maternelles : 0.50

- Adopté -

Distribution de vêtements .- A la suite de la faillite de la maison Delbecque, un certain retard a été apporté dans la livraison des vêtements et par suite dans leur distribution aux enfants. Il reste actuellement 7 écoles de garçons à habiller. Cette distribution sera terminée pour la fin du mois d'Avril.

A ce sujet, M. Leroy fait observer que sur les emplois prévus par la maison Delbecque, une économie de tissu avait été faite que nous avons heureusement pu récupérer. C'est ainsi que 90 mètres de serge bleue ont pu être découverts au cours d'une visite aux établissements Delbecque et rentrés au magasin .

Le Comité donne acte à M. Leroy de cette déclaration .

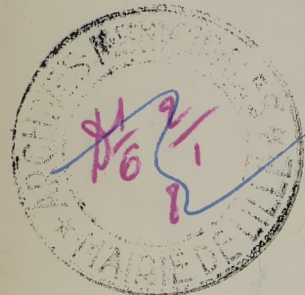
Denrées - Adjudication .-

Le Comité, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des denrées, donne son approbation aux marchés à passer avec les maisons suivantes :

- 1°- M. Lebossé, pour la fourniture de la viande frigorifiée
- 2°- M. Vandervliet, pour la fourniture de conserves, margarine, sardines et oeufs .
- 3°- M. Fibbé, pour la fourniture de confitures .
- 4°- M. Delerue, pour la fourniture d'articles d'épicerie.
- 5°- M. Riquart, pour la fourniture d'articles d'épicerie
- 6°- M. Quiret, pour la fourniture de fromage et de morue
- 7°- M. Bulteel, pour la fourniture de légumes frais
- 8°- M. le Directeur de la Sté " La Béthunoise " pour la fourniture du gras de boeuf .

Colonie scolaire de Marquette .-

La colonie scolaire de Marquette devant être mise à la



charge de la Caisse des Ecoles, le service demande si le crédit de 40.000 francs prévu au budget de 1926 pour l'envoi d'enfants à Zuydcoote et Worhmoût doit être maintenu ou affecté à la nouvelle colonie. Sur l'intervention de M. Bataille, le Comité décide de maintenir le crédit affecté à la Cure d'Air et de demander à l'Administration une subvention supplémentaire pour les frais de fonctionnement de la colonie de Marquette ainsi que ceux des camps de vacances et du jeudi. M. Larmignat fait observer que le crédit de 40.000 francs sera insuffisant pour envoyer 200 enfants comme les années précédentes : il faudrait environ 46.000 francs, en raison de l'augmentation du prix de la journée. Si ce crédit ne pouvait être augmenté, il conviendrait de diminuer le nombre des enfants .

Affaire Chaboz .-

Le Comité a été saisi d'une plainte de Mme Lesur, Directrice de l'école Auguste Comte contre Mme Chaboz, femme de service à cette école .

Mme Chaboz a été convoquée par le bureau et s'est défendue contre les attaques dont elle était l'objet de la part de la Directrice. Après une discussion à laquelle prennent part M.M. Dujardin et Bataille, le Comité décide :

1°- de maintenir le traitement de Mme Chaboz jusque fin Avril .

2°- de demander à Mme Vielledent, Inspectrice des écoles maternelles, de vouloir bien procéder à une enquête et adresser à M. le Maire un rapport sur ces faits .

Personnel - Augmentation de traitement .-

M. Leroy demande où en est la réclamation du personnel des cantines demandant un salaire régulier de 22 jours par mois, pour une durée de 10 mois par année .

La question est renvoyée à l'examen de la Commission des finances qui se réunira samedi prochain, 17 avril, à 17 heures.

Indemnités diverses .-

Le Comité est saisi de demandes d'indemnité émanant :

1°- de M. Paul Lefebvre, Sous-Chef de bureau au service des écoles pour l'intérim qu'il a fait des fonctions de chef de bureau de la Caisse des Ecoles pendant la maladie du titulaire M. Charles Lefebvre .

2°- de M. Minque, Chef magasinier à la Caisse des Ecoles, pour le travail supplémentaire que lui occasionnent les camps du jeudi et les camps de vacances .

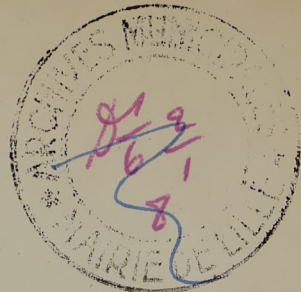
Après discussion, le Comité décide de refuser l'indemnité réclamée par M. Paul Lefebvre, qui n'a pas accompli d'heures supplémentaires de travail .

Il accorde à M. Minque, une indemnité de 500 francs et décide de lui allouer, pour les camps du jeudi et les camps de vacances, la même indemnité que celle qui est accordée aux professeurs d'éducation physique .

Pour les mêmes raisons, le Comité décide d'allouer une indemnité de 200 francs à M. Plaets, chauffeur. Pour les camps du jeudi, il sera tenu compte des heures supplémentaires que pourrait effectuer cet agent, heures qui lui seront payées au tarif syndical des employés municipaux .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15' .

1001



C A I S S E D E S E C O L E S

L'Adm. Mun. ratifie sans observation les propositions du Comité.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 12 Juin 1926

LE 10.7.26
M. PLANQUE.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. LE-MAIRE, Vice-Président.

Etaient présents: M.M. Badard - Duvilleher - Minet - Bataille - Cliquennois - Delory - Dhoossche - Goudin - Leroy - Lemaire - Viseur - Saint Venant - Verbecque et Degrave.

Etaient excusés : M.M. Ragheboom, président - Larmignat - Delporte Combemale - Assoignon - Deraet - Mourmant Dujardin - Aldebert - Renier - Willay et Camelin.

.....
RAPPORT de la COMMISSION des COLONIES.

1°- Colonie de Marquette - La Commission prend note des décisions de l'Administration Municipale du 22 Mars dernier, concernant la colonie scolaire Henri Ghesquière; elle donne un avis favorable à la prise en charge par la Caisse des Ecoles des frais de fonctionnement de cette colonie, étant entendu que l'Administration Municipale consentira la subvention complémentaire nécessaire.

A ce sujet, M. Minet demande que le délégué de l'Administration municipale prévu lors de la décision précitée, soit le Président de la Caisse des Ecoles qui est lui-même adjoint au Maire.

Après intervention de M.M. Renier-Willay et Larmignat il est décidé que ce desideratum sera adressé à M. le Maire.

Sous réserves de ces observations, la Commission donne un avis favorable aux marchés à passer pour l'achat du matériel nécessaire, soit :

DUBOIS & Cie	pour la fourniture des lits
VICART	d° matelas-couvertures
RENOUARD	d° draps et torchons

2°- Camps du Jeudi et Camps de vacances.- La Commission, après avoir pris connaissance des dépenses engagées et à engager pour le fonctionnement de ces camps qui sont le 3ème stade de l'Oeuvre Municipale des stations scolaires de plein air donne son approbation aux marchés à passer avec les maisons suivantes :

HERMEZ Oscar	pour séances de cinéma et de music-hall
DUBOIS DUMONT	pour la fourniture de chocolat
VROM-N	pour la fourniture de matériel de jeux
COOPERATIVE DE MONS-en-BAROEUL	pour la fourniture de la bière

3°- Crédits.- Le fonctionnement de ces diverses oeuvres entraînera pour cette année une dépense approximative de 215.000 francs, soit:

CAMIS du Jeudi	70.000.-
CAMPS de Vacances	70.000.-
COLONIE de MARQUETTE	35.000.-
COLONIE de MARQUETTE, Achat de matériel	40.000.-

Cette dépense doit faire l'objet, de la part de l'Administration Municipale, d'une subvention complémentaire.

Si, en effet, il a été possible l'an dernier d'assurer le fonctionnement des camps de vacances sans avoir recours à une subvention

/...

spéciale, il n'est plus possible aujourd'hui de le faire. L'augmentation du prix des denrées, des tissus destinés aux vêtements, l'effectif croissant des enfants mangeant à la cantine, ne permettra pas de prévoir une compression de dépenses suffisantes pour contrebalancer les charges nouvelles.

En conséquence, la Commission prie le Comité de vouloir bien demander à l'Administration un crédit supplémentaire de 215.000 francs, moyennant quoi, elle se charge de mener à bien les œuvres nouvelles qui lui sont confiées.

DECISION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Camps du Jeudi et Camps de Vacances - Colonie de Marquette

Le Comité, après avoir pris connaissance des dépenses nécessaires au fonctionnement des Colonies de vacances et de Marquette, charge le bureau de demander une subvention complémentaire à l'Administration Municipale, en y joignant la copie du procès-verbal de la Commission des colonies.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Caisse des Ecoles,
RAGHEBOOM, Adj^t